

DOIT COMMENCER MAINTENANT !



« *La refondation est avant tout pédagogique* » explique le ministre
Certes...

Mais comment les personnels qui...

- **se battent au quotidien** pour la réussite de leurs élèves,
- **ont inventé et fait évoluer leurs pratiques**, contre vents et marées, et souvent en résistant aux injonctions démagogiques,

...pourraient-ils envisager sereinement une « révolution pédagogique » alors que leur réalité c'est :

- surcharge de travail ;
- effectifs de classes qui ne cessent d'augmenter ;
- autoritarisme des hiérarchies intermédiaires toujours aussi tatillonnes ;
- sentiment toujours plus grand d'un « travail empêché » chez les personnels ;
- gel du point d'indice dans toute la Fonction publique ;
- recours aux heures supplémentaires ;
- crise du recrutement sans précédent dans le second degré.

10% des classes en collèges ont un effectif supérieur à 30 élèves

1^h 25

c'est l'augmentation du temps de travail hebdomadaire moyen d'un enseignant du second degré depuis 2008 (il est passé de 39 h 50 à 41 h 15)



Il est urgent de rompre avec cette spirale qui alimente l'échec scolaire, qui creuse les inégalités scolaires et sociales entre les jeunes...

Aucune refondation de l'École ne peut s'envisager sans une rupture radicale dans les politiques budgétaires et de gestion des personnels.

Pour permettre cette rupture, il faut refuser le choix de l'austérité, par des mobilisations unitaires.

C'est le sens de la signature par la FSU de la plate-forme intersyndicale CGT, FSU, CFTD et UNSA, et de son engagement dans les initiatives de l'intersyndicale Fonction publique.

Participons ensemble à la construction d'un « grand rassemblement contre l'austérité », pour une distribution des richesses plus juste, plus efficace pour l'économie et le progrès social

REVENDIQUONS ENSEMBLE



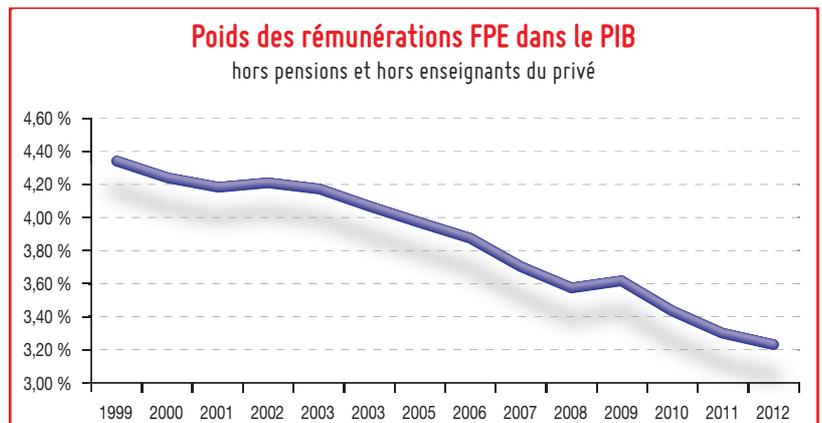
DES MESURES IMMÉDIATES

- Le doublement de l'ISOE, qui constituerait un premier pas vers une véritable reconnaissance des missions liées à l'enseignement.
- Le maintien de l'intégralité des heures de décharges statutaires (laboratoire, cabinet, coordination EPS...), l'inscription de la chorale dans le service, parce qu'elles correspondent à un besoin pédagogique au bénéfice des élèves.
- L'augmentation de l'indemnité des TZR et de leurs frais de déplacement, ainsi que pour ceux qui ont un service partagé entre plusieurs établissements.
- L'alignement de l'indemnité des CPE, CO-Psy et enseignants documentalistes sur l'ISOE revalorisée.
- Le maintien du réseau des CIO, la création d'une hors-classe pour les CO-Psy...
- Des mesures de carrière (élargissement des promotions de corps ou de grade, amélioration des rythmes d'avancement, débouchés sur les grilles de rémunération supérieures...).
- La fin du gel du point d'indice.
- Le réemploi des non-titulaires, l'élargissement des conditions d'inscription aux concours réservés.



DES MESURES PROGRAMMÉES

- Sur l'amélioration des conditions de travail, de recrutement et d'emploi.
- Sur l'intégration dans le service de la concertation.
- Sur les modalités de mise en œuvre d'un abaissement progressif des maxima de service.
- Sur une revalorisation des salaires par une refonte de nos grilles indiciaires.
- Sur la titularisation des contractuels.



-13% la valeur du point d'indice est gelée depuis juillet 2010 et a perdu 13 % de son pouvoir d'achat depuis 2000

Le SNES-FSU a déjà obtenu des acquis : la pondération en éducation prioritaire. Il agit pour que les chantiers sur les métiers débouchent sur des progrès pour tous !

MOBILISONS-NOUS !
Pour gagner la revalorisation de nos métiers
Pour combattre les politiques d'austérité